

Lausanne, le 15 août 2023

Communiqué de presse

360°, nouvelle maturité - Pour l'école démocratique

A l'occasion de la rentrée scolaire 2023, le Syndicat vaudois de l'enseignement secondaire (SVES, ex-SVMS, membre de la Fédération syndicale SUD) délivre ses commentaires et orientations sur deux chantiers essentiels du domaine de la formation : l'école inclusive (360°) et la nouvelle maturité. Le SVES demande plus de moyens publics, plus d'école et de formation pour les enfants et les jeunes et plus de liberté pour les travailleurs·euses du secteur.

École inclusive - 360°

En mars 2022, le SVES, dans le cadre de SUD, demandait un moratoire sur le 360°, ainsi que des États généraux, des négociations sur les conditions de travail, ainsi qu'un observatoire auquel les travailleur·euses et usager·es pourraient adresser les problèmes qu'ils·elles rencontrent.¹

L'hiver dernier, le SVES organisait unitairement avec la SPV et le SSP la plus vaste enquête auprès des enseignant·es au sujet de l'école inclusive.² Sur cette base, les organisations ont demandé des Assises (États généraux) d'ici le mois de juin 2023, ainsi qu'un plan d'action avec un échéancier, assortis d'engagements budgétaires, pour répondre aux enjeux : procédures trop lourdes, manque de moyens, refus de prestations, conditions d'enseignement dégradées, souffrance des travailleur·euses et des enfants, tension dans les missions de l'école.

Une enquête du DEF, limitée aux seules directions, a confirmé dans les grandes lignes les résultats de l'enquête auprès de la base.³

Résultat ? Pas d'Assises, mais une plateforme dont les deux premières séances ont été placées en plein sur les examens (dont les dates sont pourtant fixées par le DEF...) et sur un jour d'activité hors-cadre, de conseils de classe et de conférence des professionnel·les. Le SVES, syndicat d'enseignant·es militant·es, a été ainsi dans l'impossibilité d'y participer. Le DEF a annoncé de nouvelles réunions. On attend encore l'agenda !

¹ Assises de SUD sur le 360° - Bilan 16 mars 2022 <https://www.sud-vd.ch/sud/wp-content/uploads/2022/04/2022-03-16-assises-sud.pdf>

² Qu'en pense le terrain ? Retour sur l'enquête relative à l'école à visée inclusive. SPEV, SSP & SVES (SVMS)-SUD, Lausanne, le 10 mars 2023 https://svms.ch/wp-content/uploads/2023/03/20230309_Presentation-conference-de-presse.pdf

³ École à visée inclusive : les constats et les pistes de travail, 2 mai 2023 <https://www.vd.ch/toutes-les-actualites/actualite/news/i-ecole-a-visee-inclusive-les-constats-et-les-pistes-de-travail>

Les mesures proposées dans ces deux séances (à lire le diaporama de présentation) sont très en-deçà des enjeux et des moyens nécessaires, et restent pour l'essentiel assez vagues.

Pour ce qui concerne en particulier le secteur secondaire, il est question de « *coordinateurs régionaux pour l'approche du monde professionnel* » et de « *ressources supplémentaires pour faire face à des situations complexes et aigues le temps qu'un projet de prise en charge soit mis en place* » appuyé par un renfort de l'équipe des bons offices du Département.

Il est aussi question d'une augmentation des ressources pour l'enseignement spécialisé, d'une amélioration de la procédure d'évaluation standardisée (PES ; procédure pour allouer des prestations d'enseignement spécialisé à un élève) et d'une régionalisation du dispositif d'allocation des mesures renforcées (la décision appartient aujourd'hui au service et pas aux écoles).

Il s'agirait enfin d'augmenter les ressources pour les postes de PPLS (psychologues, psychomotricien·nes, logopédistes), y compris dans le postobligatoire (seule occurrence de ce secteur dans le document) ou encore de formation à la prise en charge des élèves avec TSA (trouble du spectre autistique).

Ni la forme, ni le fond ne répondent aux demandes des enseignant·es. Sur la forme, la discussion a lieu dans un cercle trop restreint (une plateforme) et de façon expéditive (deux séances en fin d'année scolaire). On en vient du reste à douter qu'il y ait plus que ces deux séances, contrairement aux engagements du Chef du DEF...

Il manque clairement des engagements budgétaires : quelle amélioration de la PES, combien de postes d'enseignement spécialisé, combien de postes PPLS ?

Si, finalement, la forme choisie est celle d'une classe avec deux enseignantes, mais 26 élèves dont 10 à besoins particuliers⁴, ce n'est pas acceptable ! Et il y a les oubliés·es, les assistant·es à l'intégration⁵ (pour tout dire presque exclusivement des femmes) au temps partiel contraint et au salaire très faible. Pour elles, rien.

Sur la question spécifique de l'approche du monde professionnel, le plan du DEF est à l'évidence de sortir de l'école aussi vite que possible les élèves qui présentent des difficultés de comportement pour les faire entrer sur le marché du travail, dans une formation professionnelle étriquée, que patrons et autorités n'ont de cesse d'amoindrir tout en prétendant la valoriser, comme le démontre de façon éclatante la déstructuration de la formation professionnelle commerciale.⁶

Il faut une augmentation significative des postes (enseignant·es, en particulier spécialisé·es, PPLS) et une amélioration des conditions de travail (à commencer par les assistant·es à

⁴ Nieuwe Weme Thibault, « Deux profs pour 26 élèves : le test d'une classe de Pully » in *24 Heures*. 12 juillet 2023, <https://www.24heures.ch/deux-profs-pour-26-eleves-le-test-dune-classe-de-pully-163392076369>

⁵ Assistant·es à l'intégration, faites chauffer les moteurs ! Janvier 2021 <https://www.sud-va.ch/assistant·e-s-a-lintegration/>

⁶ « Réforme des CFC et des AFP de la vente : apprenti·es et enseignant·es dans la tourmente » in *Gazette SVMEP*. Janvier 2023 http://sud.svmep.ch/svmep/wp-content/uploads/2023/02/2023-01_gazette_vente.pdf

l'intégration), ainsi qu'une autonomie de décision de l'organisation de la prise en charge laissée aux conférences des professionnel·les et aux équipes (pas aux seules directions d'établissement) pour décider des prises en charges adaptées. Il pourrait alors en aller différemment d'un établissement à l'autre, avec l'octroi rapide de ressources supplémentaires par le Département lorsque l'établissement ne peut plus faire face aux besoins observés et exprimés.

Nouvelle maturité

Le Conseil fédéral a tranché.⁷ Les études de maturité dureront 4 ans, en suivant le plan d'études cadre (encore à l'étude) et avec des enseignant·es qui disposent des titres requis pour cette filière. Il ne sera donc plus possible aux cantons de « faire passer » la dernière année de l'école obligatoire en voie pré-gymnasiale pour la première année de la maturité.

Ainsi que nous l'avons exposé en détail l'année passée dans le cadre d'une démarche intersyndicale⁸, la réforme de la maturité a des conséquences sur la scolarité obligatoire. Les syndicats vaudois d'enseignant·es défendent clairement la variante « 11 (années d'écoles obligatoire) + 4 (années de maturité) », à l'image de ce qui se pratique depuis longtemps à Genève ou à Fribourg.

Par un curieux tropisme alémanique, « *Le département a choisi de travailler sur le modèle mixte dit 10 ou 11 + 4 déjà en vigueur dans de nombreux cantons alémaniques dont Berne, Lucerne ou Saint-Gall.* »⁹ Nous prenons note que nous serons « *associ[és] étroitement [...] à ce chantier* ».

Cela étant, si on peut toujours discuter de l'organisation de l'enseignement au secondaire I, nous réaffirmons d'emblée qu'il nous paraît indéfendable de nous éloigner des structures scolaires de nos voisins immédiats pour nous rapprocher des modèles alémaniques fondés sur une entrée précoce au gymnase et une plus grande sélection dans l'accès aux filières de la formation postobligatoire.

Plus largement, nous rappelons les revendications stratégiques de la Fédération syndicale SUD¹⁰ qui ont pour ambition d'offrir à tou·tes les jeunes un accès plus large aux savoirs et à l'émancipation.

Contact : Gilles Pierrehumbert, Président du SVES, 079 681 43 31

⁷ La révision de la maturité gymnasiale est adoptée. Communiqué de presse du Conseil fédéral, 28 juin 2023 <https://www.admin.ch/gov/fr/accueil/documentation/communiques.msg-id-96122.html>

⁸ Pour un droit à la formation, nous soutenons la variante « 11 + 4 ». Publication SPV, SSP et SUD-Education, juin 2022 https://www.sud-vd.ch/sud/wp-content/uploads/2022/06/2022-06-20-argumentaire-long_site.pdf

⁹ L'ouverture du gymnase en quatre ans est un défi et une opportunité. Communiqué de presse de l'État de Vaud, 28 juin 2023 <https://www.vd.ch/toutes-les-actualites/communiques-de-presse/detail/communiquelouverture-du-chantier-du-gymnase-en-quatre-ans-est-un-defi-et-une-opportunite-1687955716>

¹⁰ Libérer et instruire, l'école publique pour tou·tes jusqu'à 18 ans. Déclaration de SUD-Education et de SUD-Étudiant·es et Précaires, 26 septembre 2018 <https://www.svms.ch/wp-content/uploads/2018/11/20180926-Ecole-à-18-ans.pdf>